



Accident non responsable et franchise

Par Georges98

Bonsoir,

Ma femme a eu un accident fin 2025, une grille d'évacuation des eaux de pluies qui se situe au début d'une impasse et qui court sur toute la largeur de la rue d'un petit lotissement s'est enlevée à son passage et tombée au fond du regard et s'est mise en travers provoquant de gros dégâts à sa voiture électrique cela a arraché la batterie de traction et des câbles importants.

L'assurance a fait intervenir une dépanneuse, nous avons aussi signalé cet accident à la mairie qui a fait venir une entreprise de travaux publics et en moins de 7 jours les travaux ont été faits, tractopelle 5 ouvriers et ils ont tout démonté et refait de façon à ce que cela ne se reproduise plus. (Lors de la visite du type de la mairie ils devaient juste refaire une grille là ils ont finalement donné ordre à la société de changer l'intégralité de cette évacuation de toute la largeur de la rue) il y a 5 maisons dans cette impasse et les gens qui y habitent ont tous été agréablement surpris de voir la rapidité et la réactivité de la mairie !!! Il faut le dire quand c'est positif, est-ce avant les élections ou alors le risque ? Bref tant mieux

Mon souci est que dès le début mon assurance a dit que c'était un sinistre non responsable du coup pas de malus. Mais mon assurance a tout pris en charge soit disant pour la remise en état de la voiture qui était presque neuve (1 an et 10000 km) environ 12000€ de réparation et 6 mois d'immobilisation car voiture électrique ? sans mise à disposition d'un véhicule de remplacement

Mon assurance nous a fait payer la franchise pour récupérer la voiture et nous a dit qu'elle se chargeait de négocier face à l'assurance de la mairie de la ville pour avoir au moins le remboursement de 50% de la franchise soit 400 des 800€ que nous avons payés

Quand j'ai demandé pourquoi je devais régler cela alors que soit disant c'est un sinistre non responsable elle nous a dit que souvent face à une administration c'était comme ça qu'elle allait voir avec eux qu'elle nous tiendrait au courant

Ce matin j'ai eu un appel me disant que cela avait été refusé même les 50% ne me seront pas restitués qu'elle clôturerait le dossier

Quel est votre avis s'il vous plaît merci

Par yapasdequoi

[url=https://www.forum-juridique.net/routier/accidents/assurance/accident-non-responsable-et-franchise-t65548.html]http s://www.forum-juridique.net/routier/accidents/assurance/accident-non-responsable-et-franchise-t65548.html[/url]

Par chaber

Bonjour

Yapasdequoi vous donne le sujet que vous avez déjà évoqué. Les réponses vous ont été apportées.

Si l'assureur estime que le recours n'a aucune chance d'aboutir et classe le dossier la franchise reste à votre charge